

Le point de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV)

sur les récentes activités d'intendance des antimicrobiens

Forum 2018 du CNSBEAE

18 novembre 2018

D^r Shane Renwick, responsable des Enjeux nationaux et du Bien-être des animaux à l'ACMV, a donné aux participants des nouvelles de deux initiatives en cours.

1. Lignes directrices de l'ACMV sur l'utilisation des antimicrobiens

Le 30 novembre 2018, l'ACMV a lancé une nouvelle plateforme en ligne : « Lignes directrices de l'ACMV sur l'utilisation des antimicrobiens ». Les lignes directrices de 2008 sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens ont constitué le point de départ de cette nouvelle application. La portée originale, qui ne visait que quatre groupes d'espèces (bovins de boucherie, bovins laitiers, volailles et porcs), a été élargie aux petits ruminants et aux animaux de compagnie dans les lignes directrices de 2018. Des champs ont été ajoutés, notamment pour les appellations commerciales et l'utilisation en dérogation ou non des directives de l'étiquette, et une catégorie « Santé Canada ». Le passage au format électronique permettra : des mises à jour plus fréquentes des informations, l'accès à de nouvelles ressources via plusieurs appareils (p. ex. portable, tablette, téléphone intelligent), une interface interrogeable et des filtres pour accéder plus rapidement aux informations.

Les Lignes directrices seront intégrées au site Web existant de l'ACMV, ce qui permettra d'en étager l'accès : les comptes des vétérinaires membres et non membres donneront accès à certains documents, et le grand public aura encore accès aux écrans initiaux (mais non à la base de données). Cette intégration normalisera la présentation et l'exploitation du site, éliminera la nécessité de créer un nouveau compte pour chaque vétérinaire au Canada et fera en sorte que les documents continuent d'être abordés dans une perspective vétérinaire nationale. Des essais pilotes ont été menés avec des spécialistes en la matière et leurs équipes; le site sera continuellement mis à jour avec des documents nouveaux et révisés.

2. Proposition de système national de surveillance vétérinaire de l'UAM

1. L'ACMV a présenté une demande de ressources au programme d'aide financière de l'ACIA et au programme Agri-assurance d'AAC pour l'élaboration d'un système national de surveillance vétérinaire de l'UAM. Au 1^{er} décembre 2018, la portion à financer par AAC était en cours d'examen. Le projet visera la création d'un modèle opératoire

durable pour un système national de surveillance vétérinaire de l'UAM comprenant deux volets solidaires : l'un pour l'intendance et l'autre pour l'assurance de l'UAM. L'initiative donnera lieu à un plan directeur et à des enseignements conformes à la vision d'une démarche nationale englobant davantage d'espèces animales d'intérêt et tout l'éventail des antimicrobiens, y compris les produits hydrosolubles et injectables. Les activités associées au volet de l'intendance de l'UAM reposeront sur la plateforme électronique existante créée pour les lignes directrices vétérinaires révisées en matière d'UAM. La collecte de données associée au volet d'assurance de l'UAM portera initialement sur l'utilisation des antimicrobiens dans les aliments pour trois grandes espèces : les bovins de boucherie, les volailles et les porcs. L'initiative produira des données en fonction de la création par l'industrie d'un jeu de données de base pour l'UAM au Canada. Le projet sera mené sous l'égide de l'ACMV. Il sera encadré par un groupe consultatif d'acteurs privilégiés dirigé par un « champion » de la communauté vétérinaire.

Activités prévues :

- Préparation d'accords de partage de l'information et d'un cadre juridique pour le transfert et l'échange de données de surveillance de l'UAM;
- Création d'un organe d'archivage des données d'UAM extraites et rassemblées à partir des activités de prescription et de délivrance des cliniques vétérinaires et des meuneries;
- Participation des cliniques vétérinaires et des meuneries aux bases de données existantes pour extraire leurs données sous la forme appropriée;
- Recrutement d'un fournisseur de logiciel de prescription commercial pour mener un projet pilote avec des cliniques vétérinaires n'ayant pas de bases de données complexes pour leurs activités de prescription ou de délivrance;
- Élargissement de la portée des lignes directrices vétérinaires sur l'UAM aux secteurs de l'aquaculture et des équidés;
- Élargissement de la plateforme d'intendance pour inclure une zone dédiée aux traitements de rechange aux antimicrobiens et aux outils connexes.

La création réussie d'un système d'assurance pour le SNSV contribuera aux résultats suivants :

- Promouvoir l'intendance scientifique de l'UAM et le début d'un changement culturel au sein de la profession en offrant des lignes directrices révisées sur l'UAM, des options de rechange aux traitements aux antibiotiques et d'autres outils de prise de décision;

- Permettre de cibler les activités d'intendance de l'UAM pour mieux appuyer la prise de décision des vétérinaires et améliorer les résultats sur le plan de la santé et du bien-être des animaux;
- Valider la collecte et l'analyse des données d'UAM par les vétérinaires au moyen d'un modèle opératoire durable;
- Conformément aux démarches de l'industrie pour standardiser les données d'UAM, et conjointement avec d'autres sources de données (dont les données de vente de produits pharmaceutiques et les données sectorielles au niveau des exploitations agricoles), présenter une image plus claire de l'UAM à l'échelle nationale;
- Appuyer la présentation de rapports nationaux sur l'UAM aux autorités internationales;
- Signaler aux consommateurs, aux partenaires commerciaux et à la communauté internationale que le Canada adopte énergiquement une démarche systématique et pluridimensionnelle d'intendance des antimicrobiens.